



# PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS  
CLASSÉES

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'autorisation environnementale et de permis de construire déposée par la société HOLDING SOPREMA SA dans le cadre du projet de construction de panneaux isolants sur le territoire de la commune de Sausheim

Par arrêté préfectoral du 3 janvier 2025, une consultation du public sur le projet susvisé, est prescrite du lundi 27 janvier 2025 au lundi 28 avril 2025 inclus.

La consultation tient lieu de la participation du public au titre de la demande de permis de construire et la demande d'autorisation environnementale.

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale qui sera prise sous forme d'arrêté assorti éventuellement de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le maire de la commune de Sausheim est l'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire.

Le commissaire enquêteur est M. Patrick SPIES. Mme Solange GARIN est sa suppléante.

Une première réunion publique se déroulera **le jeudi 6 février 2025** à 19H00 à la mairie de Sausheim, sise 38 Grand'Rue, sous l'égide du commissaire enquêteur et du pétitionnaire.

Une deuxième réunion publique se déroulera entre le 14 avril 2025 et le 28 avril 2025. La date exacte sera précisée dans un nouvel avis publié notamment dans la presse locale.

Pendant la durée de la consultation, les dossiers d'autorisation environnementale et de permis de construire sont consultables :

- au centre technique municipal de la mairie de Sausheim (service urbanisme – 31 rue de Mulhouse à Sausheim), sur support papier, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;

- sur le site internet spécialement dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5903>
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin : <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/> rubrique « HOLDING SOPREMA SA »
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin - 7 rue Bruat – 68000 Colmar, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.22) ou par courriel ([pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr)).

Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de la consultation ses observations et propositions selon les modalités définies ci-après :

- sur le site internet spécialement dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/5903>
- par voie postale adressée à M. Patrick SPIES, Commissaire enquêteur, Mairie de Sausheim – 38 Grand'Rue – 68390 Sausheim ;
- par courriel électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr) en précisant en objet « Consultation Holding Soprema SA »
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront au centre technique municipal – service urbanisme – 31 rue de Mulhouse à Sausheim aux dates et heures suivantes :

Lundi 17 février 2025 de 09H00 à 12H00

Vendredi 25 avril 2025 de 14H00 à 16H30

Dans un délai de trois semaines suivant la clôture de la consultation, un rapport sera établi par le commissaire enquêteur. Ce rapport sera rendu public sur le site internet spécialement dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5903> au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Olivier DECROOCQ : [odecroocq@soprema.fr](mailto:odecroocq@soprema.fr) ☎ 07.88.85.25.93